

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1254, rendant exécutoire la délibération n° 481 du 5 octobre 1963 de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale, portant création d'un poste d'agent contractuel au Service de l'Information.

n° 481

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 octobre 1963

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1963

Date du numéro
31 octobre 1963

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue immédiatement exécutoire la délibération n° 481 du 5 octobre 1963 de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale portant création d'un poste d'agent contractuel au Service de l'Information.